

The PRESIDENT put the resolution contained in document E/521 to the vote.

Mr. D'ASCOLI (Venezuela) said he would abstain from voting as the text was not clear.

Decision: *The resolution was adopted by thirteen votes to two, with three abstentions.*

The meeting rose at 5.45 p.m.

HUNDRED AND SEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 6 August 1947, at 11 a.m.

Acting President: Mr. Jan PAPANEK (Czechoslovakia).

42. Report of the Secretary-General on the draft convention on the crime of genocide (document E/522)

Decision: *As there were no objections, the President declared the draft resolution contained in the report adopted.¹*

43. Continuation of the discussion of the Progress report of the Secretary-General on the implementation of resolution 58 (I) of the General Assembly on advisory social welfare functions of UNRRA transferred to the United Nations (document E/520)^{2 3}

Mr. MALIK (Lebanon) objected to the second paragraph of the draft resolution submitted by the Social Committee (document E/520)² and proposed that the first phrase should read: "Recognizes that as many Member Nations of the United Nations as possible should . . ." which he felt expressed more accurately what was intended.

Mr. HAARR (Norway) explained that the purpose of the second paragraph was to indicate that whereas to date the benefits of advisory social welfare services had been limited to countries which had received UNRRA aid and the less developed countries, and had been in the nature of emergency aid, a basis should be laid for the future, and such services should be made available to all Members of the United Nations, thus opening the door towards making the ser-

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council*, during its fifth session, resolution 77 (V), page 21.

² See Annex 7a.

³ See 95th meeting, page 76.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution contenue dans le document E/521.

M. D'ASCOLI (Venezuela) annonce qu'il s'abstiendra de voter en raison du manque de clarté du texte.

Décision: *La résolution est adoptée par treize voix contre deux, avec trois abstentions.*

La séance est levée à 17 h. 45.

CENT-SEPTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-Uork, le mercredi 6 août 1947, à 11 heures.

Président par intérim: M. Jan PAPANEK (Tchécoslovaquie).

42. Rapport du Secrétaire général concernant le projet de convention sur le crime de génocide (document E/522)

Décision: *En l'absence de toute objection, le Président déclare adopté le projet de résolution contenu dans le rapport¹.*

43. Suite de la discussion du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, relative au transfert aux Nations Unies des fonctions consultatives exercées en matière de service social par l'UNRRA (document E/520)^{2 3}

M. MALIK (Liban) s'oppose à l'adoption du deuxième paragraphe du projet de résolution soumis par le Comité des affaires sociales (document E/520²) et propose d'en modifier comme suit le premier membre de phrase: "Reconnaît que le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent . . ." Il estime que cette rédaction traduit plus exactement la pensée du Comité.

M. HAARR (Norvège) explique que l'intention du deuxième paragraphe est d'indiquer que, jusqu'à présent, seuls les pays ayant bénéficié de l'assistance de l'UNRRA et les pays moins développés ont profité des avantages des services consultatifs en matière de service social et que ces avantages ont présenté un caractère de secours d'urgence; il faut toutefois prévoir pour l'avenir que tous les Etats Membres des Nations Unies pourront bénéficier de ces services, aux-

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa cinquième session, résolution 77 (V), page 21.

² Voir l'annexe 7a.

³ Voir la 95ème séance, page 76.

vices permanent. He recognized that the time had not yet come to make those services permanent, and how that should be done could be discussed after the Social Commission had expressed its views, but he thought the phrase as it stood was important, being a criticism of what had been done.

Mr. PERRY (New Zealand) proposed that the second and fourth paragraphs of the draft resolution should be deleted and the last phrase of the third paragraph amended to read: "... to make recommendations concerning this report and the need for the provision of such services and the method of financing such services". He felt that the draft resolution in its present form was too restrictive and prejudged the issue before the Social Commission had examined the problem. He did not think it was necessary to give the Social Commission instructions to consider future programmes. He proposed the deletion of the fourth paragraph on the grounds that the procedure suggested was not formally correct, and in any case he said that the question of the provision for the necessary finance for continuing social welfare services had already been raised in the budget.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that the General Assembly resolution 58 (I) was based on the urgent need for social welfare services, and any decision to continue them in 1948 had to be based on the need for such services. The Council had at present no data on which to work. He thought that if countries needed the help of these services, the countries themselves, and not the United Nations, should pay for them.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said that the General Assembly resolution 58 (I) provided for relief measures for the year 1947 only and the report on that work had not yet been studied. He thought that services should be given to the countries requesting them, but the expenses of such services should be borne by the Governments requesting them. He did not think the Council should consider the substance of the problem before it had studied the recommendations of the Social Commission. He supported the New Zealand amendment as corresponding more closely to those facts.

quels on réserverait ainsi la possibilité de prendre un caractère permanent. Il reconnaît que le moment n'est pas encore venu de rendre permanents les services dont il s'agit; les conditions dans lesquelles il faudrait le faire pourront être discutées après que la Commission des questions sociales aura exprimé son point de vue, mais il croit qu'il importe de conserver le texte actuel du membre de phrase, car il implique une critique de ce qui a été fait jusqu'ici.

M. PERRY (Nouvelle-Zélande) propose de supprimer les deuxième et quatrième paragraphes du projet de résolution et de modifier comme suit la dernière partie du troisième alinéa: "... à faire des recommandations concernant ce rapport, ainsi que la nécessité d'assurer les services dont il s'agit et les moyens de les financer." Il estime que, dans sa forme actuelle, le projet de résolution a un caractère trop restrictif et préjuge la question avant que la Commission des questions sociales l'ait examinée. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'inviter la Commission des questions sociales à étudier les programmes futurs. Il propose, en outre, de supprimer le quatrième paragraphe parce que la procédure envisagée n'est pas conforme à la procédure officielle et que, de toute façon, la question des sommes nécessaires au financement du maintien des services sociaux a déjà été envisagée dans le budget.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que la résolution 58(I) de l'Assemblée générale est fondée sur l'urgence nécessaire des services sociaux et que toute décision visant à en maintenir le fonctionnement en 1948 doit être prise en tenant compte du besoin qu'il y a de tels services. Le Conseil ne possède pas actuellement les éléments nécessaires d'appréciation. M. Kaminsky estime qu'au cas où certains pays auraient besoin d'avoir recours à ces services, il serait normal que ce soient ces pays, et non l'Organisation des Nations Unies, qui en supportent les frais.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que dans la résolution 58(I) de l'Assemblée générale, les mesures de secours prévues ne s'appliquent qu'à l'année 1947 et que le rapport sur les résultats obtenus n'a pas encore été examiné. Il estime que les services dont il s'agit ne devraient être assurés qu'aux pays qui en font la demande, mais que les frais devraient en être supportés par les Gouvernements qui les ont sollicités. Il ne croit pas que le Conseil doive examiner le fond du problème, avant d'avoir étudié les recommandations de la Commission des questions sociales. Il appuie l'amendement de la Nouvelle-Zélande car cet amendement correspond de plus près aux faits qu'il vient d'indiquer.

Mr. CHANG (China) pointed out that the resolution of the General Assembly was for the continuation of the services initiated by and carried on by UNRRA only, and this did not mean that any Member State had enjoyed any special privileges unduly. He recognized that the resolution was not entirely satisfactory, but inasmuch as it represented several points of view and had already been to a drafting committee, he proposed its adoption.

Mr. THORN (New Zealand) proposed that the New Zealand amendment should include direction to the Secretary-General to make allowance in the budget for those services in 1948 and that the fourth paragraph should be amended to read: "Requests the Secretary-General to take into account the deliberations of the Social Commission in presenting the budgetary provisions for such services in 1948."

Mr. MALIK (Lebanon) proposed a new amendment to the second paragraph to read: "Recognizes the principle that the advisory social welfare services are open to all Member Nations of the United Nations."

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) supported the New Zealand amendment of the fourth paragraph, as being a more accurate description of the action it was intended to take. He thought that the Lebanese amendment would give rise to too many difficulties.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) supported the New Zealand proposal.

Mr. HAARR (Norway) said that if the Council agreed to delete the second paragraph, the draft resolution presented by the Social Committee covered the points raised by the representative of New Zealand.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) considered that the Council should decide whether to send the whole matter back to committee or vote on the draft resolution before it, paragraph by paragraph.

Mr. SMITH (Canada) felt that the difference in the two resolutions was mainly one of drafting; he thought the New Zealand amendment was clearer.

Mr. SEN (India) supported the draft resolution submitted by the Social Committee as covering the points raised. He objected that the New Zealand proposal committed the Council to a certain course of action.

M. CHANG (Chine) fait observer que la résolution de l'Assemblée générale vise uniquement le maintien des services dont l'UNRRA a pris l'initiative et qu'elle a assurés, ce qui ne veut pas dire que des Etats Membres aient indûment profité d'avantages particuliers. Il reconnaît que la résolution n'est pas entièrement satisfaisante mais, étant donné qu'elle reflète plusieurs points de vue et qu'elle a déjà été soumise à un comité de rédaction, il propose de l'adopter.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) propose que, dans l'amendement de la Nouvelle-Zélande, le Secrétaire général soit invité à tenir compte des dépenses afférentes aux services dont il s'agit dans le budget de 1948; le quatrième paragraphe serait rédigé comme suit: "Invite le Secrétaire général à tenir compte des délibérations de la Commission des questions sociales en présentant les prévisions de dépenses concernant ces services pour l'année 1948."

M. MALIK (Liban) propose un nouvel amendement au deuxième paragraphe se lirait ainsi: "Reconnaît qu'en principe les services consultatifs en matière de service social sont ouverts à tous les Etats Membres des Nations Unies."

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) appuie l'amendement de la Nouvelle-Zélande au quatrième paragraphe, comme décrivant de façon plus exacte les mesures envisagées. Il pense que l'amendement libanais soulèverait de trop nombreuses difficultés.

M. KAMINSKY (République socialiste de Biélorussie) appuie la proposition de la Nouvelle-Zélande.

M. HAARR (Norvège) déclare que si le Conseil accepte de supprimer le deuxième paragraphe, le projet de résolution présenté par le Comité des affaires sociales répondra aux points soulevés par le représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) considère que le Conseil doit décider s'il convient de renvoyer l'ensemble de la question au Comité ou de procéder au vote, paragraphe par paragraphe, sur le projet de résolution dont il est saisi.

M. SMITH (Canada) estime que les deux résolutions ne diffèrent que par leur rédaction. Il croit que l'amendement de la Nouvelle-Zélande est plus clair.

M. SEN (Inde) appuie le projet de résolution présenté par le Comité des affaires sociales car il répond aux points qui ont été soulevés. Il objecte que le projet de la Nouvelle-Zélande oblige le Conseil à suivre une certaine ligne de conduite.

Decisions:

1. *The Council adopted by seventeen votes with one abstention the first paragraph of the draft resolution submitted by the Social Committee.*

2. *The Council adopted by eight votes to seven with three abstentions the New Zealand proposal to delete the second paragraph.*

3. *The Council rejected by nine votes to eight with one abstention the New Zealand amendment to the third paragraph.*

4. *The Council rejected by nine votes to seven with two abstentions the New Zealand amendment to the fourth paragraph.*

5. *The Council adopted by sixteen votes to one with one abstention the first, third and fourth paragraphs of the draft resolution as submitted by the Social Committee.*

44. Report of the Secretary-General on relief needs after the termination of UNRRA (documents E/462, E/462/Add. 1, E/462/Add. 2, E/462/Add. 3 and E/462/Add. 4)¹

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) noted that the report was based on data supplied by the Special Technical Committee on Relief Needs after the termination of UNRRA. He recalled that at the last session of the Council,¹ he had discussed what he believed to be the shortcomings of that Committee's report (document E/269)² and he observed that he had no wish to reopen the discussion on the matter.

He pointed out, however, that it seemed rather obvious that countries devastated by the war would need economic assistance and that such assistance could only be provided by nations that had not suffered from enemy occupation and destruction.

The PRESIDENT suggested that the Council should adopt the following resolution on the report:

"The Economic and Social Council,

"Notes the report of the Secretary-General on relief needs after the termination of UNRRA and draws the attention of the General Assembly to this report;

"Approves the actions which the Secretary-General has taken pursuant to the resolution of the Assembly on this matter and recommends that Member nations should give every possible

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Second Year, Fifth Session, Supplement No. 7.*

² *Ibid.*, Fourth Session, page 31.

³ *Ibid.*, Fourth Session, Supplement No. 9.

Décisions:

1. *Le Conseil adopte, par dix-sept voix avec une abstention, le premier alinéa du projet de résolution présenté par le Comité des affaires sociales.*

2. *Le Conseil adopte, par huit voix contre sept avec trois abstentions, la proposition de la Nouvelle-Zélande visant à la suppression du deuxième paragraphe.*

3. *Le Conseil rejette, par neuf voix contre huit avec une abstention, l'amendement au troisième alinéa proposé par la Nouvelle-Zélande.*

4. *Le Conseil rejette, par neuf voix contre sept avec deux abstentions, l'amendement au quatrième alinéa proposé par la Nouvelle-Zélande.*

5. *Le Conseil adopte, par seize voix contre une avec une abstention, les premier, troisième et quatrième alinéas du projet de résolution présenté par le Comité des affaires sociales.*

44. Rapport du Secrétaire général sur les besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA (documents E/462, E/462/Add. 1, E/462/Add. 2, E/462/Add. 3 et E/462/Add. 4)¹

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) relève que le rapport est établi d'après les données fournies par le Comité technique spécial sur les besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA. Il rappelle qu'au cours de la dernière session du Conseil², il a exposé les points du rapport du Comité (document E/269³) qui lui paraissaient insuffisants et il déclare qu'il ne veut pas rouvrir la discussion à ce sujet.

Il souligne cependant qu'il semble plutôt évident que les pays dévastés par la guerre auront besoin d'une aide économique et que cette aide ne peut leur être fournie que par les nations qui n'ont pas souffert des destructions et de l'occupation ennemies.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'adopter la résolution suivante:

"Le Conseil économique et social

"Prend note du rapport du Secrétaire général sur les besoins d'assistance après la résolution de l'UNRRA et attire l'attention de l'Assemblée générale sur ce rapport;

"Approuve les mesures que le Secrétaire général a prises pour donner suite à la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée et recommande que les Etats Membres prêtent tout le

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, cinquième session, supplément No. 7.

² *Ibid.*, quatrième session, page 31.

³ *Ibid.*, quatrième session supplément No. 9

assistance in achieving the purposes of this resolution."

Mr. LUNDE (Norway) supported the President's proposal. He stated that his Government had provided the cod liver oil and embarked on the financial assistance programme specified under part B of the report of a Secretary-General referring to countries considering plans for assistance (document E/462). Long-term credits had been granted by Norway to Austria, Finland, Greece and Poland.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) favoured the resolution as a whole, but felt that as the matter was already being considered at government level, it would be unnecessary and, in fact, inappropriate for the Council to recall the matter to the attention of Governments.

Mr. RADIMSKY (Czechoslovakia) noted that Czechoslovakia had criticized the report of the Special Technical Committee on Relief Needs after the termination of UNRRA at the Council's last session¹ and announced that his delegation would abstain from voting on the proposed resolution.

Mr. GOLDET (France) admitted some difficulty in discussing a document of such length only twenty-four hours after its distribution in French. He added that as the report dealt with the situation of the various countries as it existed in the spring and summer of 1947, any conclusions which the Council might reach would be of little significance at the present time.

The PRESIDENT read the proposed resolution as amended by the representative of Cuba as follows:

"The Economic and Social Council,

"Notes the report of the Secretary-General on relief needs after the termination of UNRRA;

"Draws the attention of the General Assembly to this report and

"Approves the action which the Secretary-General has taken pursuant to the resolution of the Assembly on this matter."

Decision: *The resolution as amended was adopted without objection.*

45. Report of the Council NGO Committee (documents E/500 and E/502)²

The PRESIDENT observed that some representatives might perhaps wish to discuss the

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Second Year, Fourth Session, page 31.*

² See Annexes 15 and 15a.

concours possible pour atteindre le but visé par cette résolution."

M. LUNDE (Norvège) appuie la proposition du Président. Il déclare que son Gouvernement a procédé aux livraisons prévues d'huile de foie de morue et a entrepris l'application du programme d'assistance financière défini à la partie B du rapport du Secrétaire général, relative aux pays qui envisagent d'établir des plans d'assistance (document E/462). La Norvège a accordé des crédits à long terme à l'Autriche, la Finlande, la Grèce et la Pologne.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) se déclare en faveur de l'ensemble de la résolution mais, la la question faisant actuellement l'objet d'un examen à l'échelon gouvernemental, il juge inutile et même inopportun que le Conseil la rappelle à l'attention des Gouvernements.

M. RADIMSKY (Tchécoslovaquie) rappelle qu'au cours de la dernière session du Conseil, la Tchécoslovaquie a formulé des critiques au sujet du rapport du Comité technique spécial sur les besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA¹ et annonce que sa délégation s'abstiendra de prendre part au vote sur le projet de résolution.

M. GOLDET (France) estime qu'il est difficile de discuter d'un document aussi étendu alors que le texte français n'en a été distribué que vingt-quatre heures auparavant. Il ajoute que le rapport porté sur la situation des différents pays telle qu'elle se présentait au cours du printemps et de l'été 1947 et que, par conséquent, les conclusions auxquelles le Conseil pourrait aboutir ne présenteraient plus beaucoup d'intérêt à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT donne lecture du projet de résolution amendé comme suit par le représentant de Cuba:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA;

"Attire l'attention de l'Assemblée générale sur ce rapport;

"Approuve les travaux accomplis par le Secrétaire général en exécution de la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée."

Décision: *La résolution ainsi amendée est adoptée sans opposition.*

45. Rapport du Comité ONG du Conseil (documents E/500 et E/502)²

Le PRÉSIDENT fait remarquer que la discussion devant porter sur des organisations particu-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, quatrième session, page 31.

² Voir les annexes 15 et 15a.

matter in closed session, since the discussion was to be on particular organizations.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) proposed to continue the discussion in public meeting while Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) thought the matter of such delicacy as to require closing the meeting to the public.

Mr. SMITH (Canada) preferred a closed meeting and suggested that the matter should be referred to the Committee of the Whole, where the use of simultaneous interpretation would save valuable time.

Mr. D'ASCOLI (Venezuela) noted that the matter before the Council was of no greater delicacy than any other item it had considered and supported the proposal for a public meeting.

The PRESIDENT concurred with the representative of Cuba that the alternatives before the Council were to discuss the item either in a closed, or in an open plenary meeting or again either in a closed or in open committee meeting and he noted that according to rule 47 of the rules of procedure the issue would have to be decided by vote.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) thought that the feelings of the organizations concerned should be considered.

Mr. D'ASCOLI (Venezuela) noted that the organizations concerned knew that the Council met in public and that they could expect public debate on their applications for consultative status.

Mr. THORP (United States of America) agreed that organizations making such applications should assume the risk of having their applications debated publically and supported the proposal to have an open meeting.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) stated that his Government approved the principle of public meetings but felt, in the present case, that representatives would feel more free to express their views if the public were excluded.

Decision: *The proposal to consider the report in an open meeting was carried by twelve votes to one with five abstentions.*

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) wished to record his country's abstention from voting.

Decision: *The Canadian proposal that the report should be referred to the Committee of the Whole was adopted without objection.*

The meeting rose at 1.30 p.m.

lières, certains représentants préféreraient peut-être examiner cette question en séance privée.

M. SANTA CRUZ (Chili) propose que la séance reste ouverte au public, tandis que M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) estime que le caractère délicat de la question exige que le public n'assiste pas aux débats.

M. SMITH (Canada) se déclare en faveur d'une séance privée et propose que la question soit renvoyée au Conseil siégeant en comité, où l'emploi de l'interprétation simultanée permettrait d'économiser un temps précieux.

M. D'ASCOLI (Venezuela) observe que la question soumise au Conseil n'a pas un caractère plus délicat qu'aucune des autres questions qu'il a examinées et il se déclare partisan d'une discussion en séance publique.

Le PRÉSIDENT partage l'opinion du représentant de Cuba selon laquelle le Conseil peut discuter de cette question soit en séance plénière privée ou publique, soit en séance privée ou publique de comité, et il fait remarquer qu'en vertu de l'article 47 du règlement intérieur, la question devra faire l'objet d'un vote.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) estime qu'il faudrait tenir compte de l'opinion des organisations intéressées.

M. D'ASCOLI (Venezuela) fait remarquer que ces organisations n'ignorent pas que les séances du Conseil sont publiques et qu'elles doivent s'attendre à ce que leurs demandes de statut consultatif fassent l'objet d'un débat public.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) convient que les organisations qui adressent de telles demandes au Conseil doivent accepter le risque d'un débat public et il se déclare en faveur d'une séance publique.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) indique que son Gouvernement approuve le principe du débat public mais estime que, dans le cas présent, les représentants se sentiraient à même d'exprimer leur point de vue avec plus de liberté, en l'absence du public.

Décision: *La proposition tendant à ce que le rapport soit examiné en séance publique est adoptée par douze voix contre une avec cinq abstentions.*

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) demande qu'il soit pris acte du fait que son pays s'est abstenu de voter.

Décision: *La proposition canadienne visant au renvoi du rapport au Conseil siégeant en comité est adoptée sans objection.*

La séance est levée à 13 h. 30.